

Date de dépôt : 3 avril 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Murat Julian Alder : Flambée de rougeole : quelle est la situation actuellement à Genève ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 22 mars 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)¹ :

→ « Jusqu'à fin février, 50 cas de rougeole ont été déclarés en 2019 contre 12 cas pour la même période en 2018, soit une **augmentation de 317%**. Cela correspond à une incidence de 5,9 et 1,4 cas par million d'habitants, respectivement en 2019 et 2018 (incidences non annualisées). 31% des 99 cas déclarés au total en 2018 et 2019 étaient des cas isolés, survenus dans douze cantons et au Liechtenstein ; la majorité des cas (69%) appartenaient à dix flambées distinctes. Durant cette période, 29% des cas étaient âgés de moins de 10 ans, 17% de 10 à 19 ans et 54% de 20 ans ou plus. **92% des cas n'étaient pas ou incomplètement vaccinés**, 15% avaient été hospitalisés et une pneumonie avait été diagnostiquée chez 6% des cas de même qu'une encéphalite chez 1% (1 cas). »

(l'auteur de la présente question souligne)

→ « Les sept flambées identifiées en 2018 et les trois flambées enregistrées jusqu'à présent en 2019 ont regroupé de 2 à 25 cas chacune (...). », dont « 5 cas survenus entre le 12 janvier et le 5 février 2019 ».

¹ « Rougeole : point de la situation en Suisse » (état au 4 mars 2019), disponible sous le lien suivant : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/masern-lagebericht-schweiz.html>

→ « Au vu des données détaillées de surveillance, l'OMS a conclu pour la première fois en 2017 que la circulation endémique du virus de la rougeole avait été interrompue en Suisse en 2016. Elle a conclu de même pour l'année 2017. Les données pour 2018 vont dans la même direction. Ce succès découle largement d'une couverture vaccinale en continuelle augmentation (87% à 2 ans et 93% à 16 ans, avec deux doses). Toutefois, ce succès reste fragile : **l'élimination de la rougeole ne sera assurée que lorsqu'au moins 95% des enfants et des adultes nés après 1963 seront vaccinés avec deux doses.** »

(l'auteur de la présente question souligne)

Dans un communiqué de presse paru le 25 janvier 2019², le médecin cantonal rappelle que :

« La rougeole est une maladie infectieuse très contagieuse qui peut occasionner des complications graves, pneumonies ou encéphalites, nécessitant une hospitalisation et pouvant conduire au décès dans les cas les plus graves. »

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat est respectueusement invité à répondre aux questions suivantes :

1. **Combien de cas de rougeole sont-ils survenus dans le canton de Genève pour chacune des années 2014 à 2018 ?**
2. **Le communiqué de presse du médecin cantonal du 25 janvier 2019 fait état de « mesures de santé publique (...) mises en place rapidement », « afin de limiter la propagation de la maladie et protéger les personnes vulnérables ». Quelles sont exactement ces mesures ?**
3. **Quel est le taux d'immunité actuellement dans le canton de Genève, sachant que l'élimination de la rougeole ne sera assurée que lorsque au moins 95% des enfants et des adultes nés après 1963 seront vaccinés avec deux doses ?**

Que le Conseil d'Etat soit d'avance remercié pour sa prompte réponse à la présente question écrite urgente.

² « Recrudescence des cas de rougeole : la vaccination est la meilleure protection ! », disponible sous le lien suivant : <https://www.ge.ch/document/recrudescence-cas-rougeole-vaccination-est-meilleure-protection>

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Introduction

La rougeole est une maladie virale très contagieuse. Ainsi, une personne ayant la rougeole peut infecter entre 15 et 20 personnes; par comparaison une personne grippée contamine entre 1 et 2 personnes.

Depuis l'introduction d'une vaccination efficace, la rougeole n'est plus spécifiquement une maladie de l'enfance, elle peut survenir à tout âge chez les personnes insuffisamment ou non vaccinées. On observe ainsi de plus en plus de jeunes adultes touchés, chez qui les complications sont fréquentes.

Cette maladie n'est pas bénigne; au contraire, elle s'accompagne fréquemment de complications, voire de décès. Les complications les plus graves sont les pneumonies (10 à 60 cas sur 1000) et les encéphalites (inflammation du cerveau) (1 cas sur 1000) qui peuvent laisser des séquelles neurologiques graves.

Il est pourtant possible d'éradiquer la rougeole. En effet, le réservoir viral est exclusivement humain et un vaccin très efficace et sûr existe. A l'instar des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Suisse s'est fixé le but d'éliminer la rougeole. Pour y parvenir, il faut atteindre une couverture vaccinale avec deux doses d'au moins 95%.

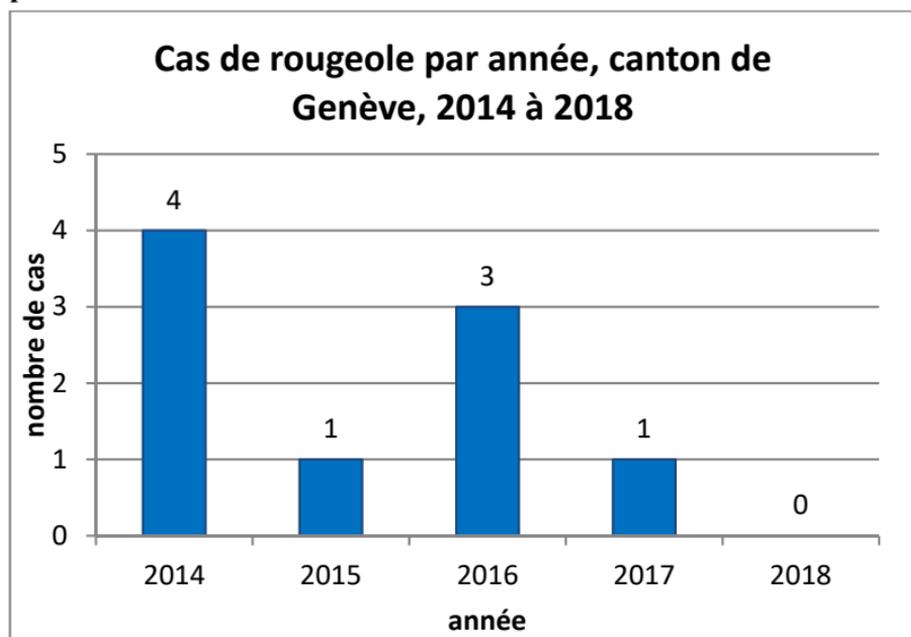
Le canton de Genève est actif depuis de longues années dans la lutte contre la rougeole. Il dispose pour cela d'un registre de vaccination cantonal des enfants de 28 mois qui permet la promotion de la vaccination et le suivi en continu de la couverture vaccinale. Il bénéficie également d'un système de détection précoce des cas de rougeole basé sur le système fédéral de déclaration obligatoire, permettant la mise en place de mesures de lutte rapides et efficaces contre les flambées de rougeole. De plus, les autorités sanitaires peuvent s'appuyer sur le réseau des pédiatres du canton qui informent et promeuvent le plan de vaccination auprès des parents.

Situation actuelle

Les données sur les cas de rougeole et leur évolution sont basées sur le système de déclaration obligatoire par les médecins et les laboratoires. Les données sont accessibles sur le site de l'Office fédéral de la santé publique OFSP sous « *Chiffres & statistiques* » puis « *Maladies infectieuses : chiffres* ».

Le canton de Genève a été touché par plusieurs flambées de rougeole depuis 2003. En 2011, il a connu sa plus grande épidémie de la décennie avec 211 cas notifiés. Parmi eux, 90% étaient non ou insuffisamment vaccinés, 12% des malades ont été hospitalisés ou ont présenté au moins une complication liée à la rougeole. Par ailleurs, 73 mesures d'éviction scolaires ou dans une crèche ont été ordonnées par le médecin cantonal aux personnes, non vaccinées ayant été en contact des malades; 50 d'entre elles ont développé la rougeole, sans transmettre la maladie dans la communauté.

1. Combien de cas de rougeole sont-ils survenus dans le canton de Genève pour chacune des années 2014 à 2018 ?



source : OFSP

Situation des cas en 2019 (au 25 mars)

En 2019, 5 patients résidant à Genève, avec un âge médian de 36 ans, ont été diagnostiqués avec la maladie; aucun d'entre eux n'était complètement vacciné; un malade a été hospitalisé avec une pneumonie; il n'y a pas eu de transmission tertiaire.

2. Le communiqué de presse du médecin cantonal du 25 janvier 2019 fait état de « mesures de santé publique (...) mises en place rapidement », « afin de limiter la propagation de la maladie et protéger les personnes vulnérables ». Quelles sont exactement ces mesures ?

En raison de la contagiosité de la rougeole avant même l'apparition des symptômes (jusqu'à 4 jours avant l'apparition de l'éruption), la lutte contre les flambées de rougeole exige la mise en œuvre rapide de mesures pour interrompre la transmission du virus.

Dès que le médecin cantonal est informé, via le système de déclaration ou par une autre voie, d'une suspicion ou d'un cas de rougeole, il établit, en collaboration avec le médecin ou les services partenaires, comme le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ), une liste des contacts du malade. Le statut vaccinal de toutes les personnes en contact est contrôlé et, si nécessaire, une vaccination post-expositionnelle dans les 72 heures ou l'administration d'immunoglobulines dans les 6 jours suivant l'exposition pour les contacts à risque est préconisée. En cas de perte du carnet de vaccination, une sérologie peut être effectuée pour vérifier la présence d'immunité.

En cas de refus de la vaccination post-expositionnelle ou d'un délai dépassé, une éviction de la crèche, de l'école ou d'un lieu à risque est ordonnée par le médecin cantonal pendant une durée de 21 jours. Cette mesure a montré son efficacité dans l'interruption de la transmission du virus.

Parallèlement à ces mesures, dès les premiers cas, une information est diffusée aux centres d'urgences, aux pédiatres et aux médecins de premier recours pour les alerter de la résurgence de la rougeole, des mesures de précaution à prendre et de la nécessité de notifier toute suspicion au médecin cantonal.

Dans la présente situation, le communiqué de presse avait également pour objectif d'informer la population sur le retour de la rougeole dans nos contrées, sa gravité potentielle, le fait qu'il n'y a pas de traitement, que seul le vaccin permet de prévenir la maladie et qu'il est important de vérifier et mettre à jour son statut vaccinal. Une information générale était d'autant plus importante que l'épidémie de grippe était en cours, pouvant mimer et masquer la rougeole.

3. Quel est le taux d'immunité actuellement dans le canton de Genève, sachant que l'élimination de la rougeole ne sera assurée que lorsque au moins 95% des enfants et des adultes nés après 1963 seront vaccinés avec deux doses ?

Genève est le premier canton à afficher depuis 2013, pour les enfants de deux ans, une couverture vaccinale supérieure à 95% avec deux doses. La couverture des enfants plus âgés et des adolescents est également très bonne dans notre canton. En effet, selon la dernière enquête suisse de la couverture vaccinale représentative des enfants de 2, 8 et 16 ans menée en 2016³, le taux de vaccination était de 94% à 8 ans et de 97% à 16 ans. Une nouvelle enquête est en cours cette année.

Cette couverture élevée offre une barrière importante pour empêcher la formation de longues chaînes de transmission, suite à l'apparition de nouveaux cas. Notre canton a ainsi presque atteint l'objectif fixé par l'OMS.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS

³ <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/i-und-b/durchimpfung/tabelle-durchimpfung.xlsx.download.xlsx/tabelle-durchimpfung-fr.xlsx>